

### *Loterie Obligations boni*

Je n'ai pas l'intention de prétexter l'opposition des provinces pour m'opposer à cette résolution, mais je crois que les provinces ont tort de critiquer les activités du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il est vraiment curieux de voir un député conservateur faire fi de l'opposition catégorique des gouvernements provinciaux, notamment de ceux des provinces où le parti conservateur est au pouvoir. Il est quelque peu amusant de revenir à une proposition qui, à ce qu'on prétend, produirait des recettes considérables que les autorités fédérales pourraient utiliser pour financer les soins médicaux et d'autres programmes qui exigent des déboursés importants.

C'est peut-être pour cela que la résolution emploie l'expression «Loterie Obligations boni» pour désigner le projet en question. De toute façon, c'est une loterie. C'est une question qu'il est utile de débattre à la Chambre, car le débat peut servir à éclairer un certain nombre de questions. Cependant, je ne pense pas qu'il soit utile de demander au comité permanent des finances d'examiner cette question au moment même où il est saisi d'une mesure fiscale, d'une mesure concernant la faillite et d'autres propositions importantes. L'horaire du comité des finances est déjà très chargé. Nous espérons simplement qu'il pourra présenter des rapports à la Chambre afin que les mesures soient votées avant les vacances d'été.

La grande faiblesse de ce projet de Loterie Obligations, c'est qu'il existe d'autres moyens de trouver de l'argent aux fins proposées. Il y a quelques années, quand les loteries étaient encore illégales et que les Canadiens devaient satisfaire leur passion du jeu par des tirages organisés entre collègues, des jeux de bingo et les Sweepstakes irlandais, la création de loteries au Canada était souhaitable afin de garder cet argent chez nous. Aujourd'hui, on peut difficilement justifier la nécessité de créer un autre type de jeu de hasard pour permettre au public de risquer quelques dollars dans l'espoir de gagner le gros lot. Ce n'est sûrement pas nécessaire pour le financement dont il est ici question, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, car nous pouvons toujours compter sur le Fonds du revenu consolidé et le système de financement créé au fil des années.

La proposition à l'étude pourrait porter sur des montants considérables. La Loterie Obligations inciterait les citoyens à mettre leurs épargnes dans une obligation qui leur procurerait peu d'intérêt, au mieux le simple espoir de gagner le gros lot à la loterie. C'est cet espoir qui les inciterait à laisser leur argent dans les obligations de la loterie. L'expérience nous enseigne qu'un petit nombre seulement en retireraient des profits et que les autres verraient la valeur de leurs épargnes grugées par l'inflation, ou pis encore ne toucheraient aucun rendement sur leur investissement.

Il y a un autre point. Loto-Canada offrait des subventions aux jeunes pour participer aux compétitions olympiques. Ce champ de compétence a été remis aux provinces. Celles-ci ont créé de nouvelles loteries comme la loterie provinciale ou Wintario et se sont approprié les recettes que percevait auparavant le gouvernement fédéral et qui servaient à financer ces activités. La part fédérale de Loto-Canada a baissé considérablement. C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans le secteur des paris sportifs. C'est parce que les provinces ont créé de nouvelles loteries.

En l'occurrence, il ne s'agit pas seulement d'une loterie de \$5 ou \$10, mais d'une entreprise plus audacieuse, d'une espèce d'obligation. En conséquence, on inciterait les plus démunis à chercher la poule aux œufs d'or.

En effet, il est notoire que les principaux acheteurs de billets de loterie sont surtout les gens à revenu faible ou moyen. Or, il conviendrait plutôt d'encourager ces gens à économiser en prévision des temps difficiles ou de la retraite. Si l'on envisage ce projet du point de vue de la perception de recettes par le Trésor public, il s'agit certes d'une forme d'imposition des plus régressives. Les pauvres et les travailleurs investissent l'argent qu'ils ont durement gagné dans des billets de loteries dont les bénéficiaires sont très aléatoires. Ils vivent dans l'espoir de devenir riche soudainement, par un coup de baguette magique.

Je m'inquiète énormément quand on présente des projets de ce genre dans le but de recueillir des fonds. Je ne crois pas que l'on puisse justifier ce projet en soutenant qu'il répond à un besoin, qu'il permet au public s'assouvir sa passion du jeu. Les joueurs ont beaucoup d'autres exutoires. C'est certainement injustifiable si l'on présente le tout comme une forme valable d'investissement. Il est indéfendable de prétendre que cela répond à un quelconque besoin du gouvernement.

Premièrement, le gouvernement n'a pas besoin de cette source additionnelle d'emprunts. Le gouvernement n'a aucune difficulté à emprunter par les titres habituels comme les obligations, les bons du trésor et les obligations d'épargne. En outre, le gouvernement ne pourrait économiser un sou en empruntant sous forme d'obligations de loteries; les mécanismes existants permettent d'emprunter avec des frais administratifs moindres.

Les frais d'exploitation et de commercialisation des obligations de loterie seraient considérablement plus élevés. A ces frais, il faudrait naturellement ajouter le manque à gagner que représenterait l'exemption fiscale accordée aux lots distribués par la loterie et peut-être les intérêts versés aux acheteurs de ces obligations. Il est certain que cela poserait aussi des problèmes de commercialisation. Comme je l'ai dit, on peut se demander qui vendrait ces obligations au détail. Certains ont proposé de confier ce rôle aux banques ou à des institutions de prêt. D'autres voudraient qu'on puisse acheter cette obligation au bureau de tabac du coin. Je ne pense pas que soit une bonne idée, car l'entreprise serait beaucoup trop importante pour être confiée à l'exploitant du café ou du bureau de tabac du quartier. Les banques et les sociétés fiduciaires accepteraient-elles de vendre des valeurs qui feraient en quelque sorte concurrence à leurs comptes d'épargne ou à leurs certificats de dépôt? Si on veut m'en croire, je ne le pense pas.

• (1620)

Il n'y a guère de doute que la Loterie Obligations serait une méthode d'emprunt fort coûteuse. Si nous ne devons qu'envisager cette proposition, il faudrait prévoir toute une kyrielle de prix qui, comme l'a indiqué le motionnaire, seraient fournis par le ministère des Finances. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'intérêt symbolique sur ces obligations, qui revient soit à la caisse soit à l'acheteur, est généralement bien inférieur à celui que rapporte les obligations d'épargne. D'ordinaire, l'intérêt sur les loteries obligations est inférieur à celui que rapporte l'argent emprunté à l'étranger, et bien souvent l'argent qu'emprunte le gouvernement rapporte moins que l'argent prêté autrement.